

AFFAIRE DE TANGER

Racisme ou banditisme ?



Charles Ndour

Alors que le Maroc s'attelle à mettre à exécution sa dynamique stratégie migratoire, certains par inconscience font tout pour la déstabiliser: ressortissants subsahariens et citoyens marocains.

Quelques jours avant de faire le point (10 septembre 2014) sur l'état d'avancement des actions entreprises au niveau du processus de régularisation qui, de l'avis du ministre Anis Birou, avance bien, la tension est montée d'un cran au quartier Al Irfane, région de Boukhalef à Tanger, entre des migrants subsahariens et des citoyens marocains. L'affrontement a eu pour conséquence la mort d'un Sénégalais (vendredi 29 août 2014), Charles Ndour.

La cause de cette nouvelle confrontation était un comportement inadéquat de Marocains qui auraient refusé de payer un produit acheté à un marchand ambulant, au quartier Bou-

khalef devenu fief des Subsahariens. Certains de ces derniers se seraient portés au secours de leur compatriote. Les Marocains en ayant fait de même, armes blanches, pierres et gourdins sortis de part et d'autre, l'affrontement a pris de l'ampleur.

Avant même que les forces de l'ordre n'interviennent pour calmer les esprits, l'irréparable a été commis: un Sénégalais Charles Ndour a été tué et un autre blessé dans les affrontements (dans la nuit du 29 au 30 août 2014).

Le déplorable incident ne s'est pas limité à cela. En effet, des voitures ont été brûlées et des devantures de magasin détruites. Des affrontements ont également eu lieu entre les éléments des forces de l'ordre, les Subsaha-

riens et les citoyens marocains. A la suite de quoi le procureur général du Roi près de la Cour d'appel de Tanger a ouvert une enquête qui a conduit illico à l'arrestation de 3 personnes soupçonnées de l'assassinat du ressortissant sénégalais au quartier Boukhalef à Tanger. Ces trois personnes ont été déférées devant le juge d'instruction près cette Cour qui a ordonné leur mise en détention. Le parquet général a également ordonné la poursuite de l'enquête pour l'arrestation des autres personnes impliquées dans ce crime. Charles Ndour est le 2ème Sénégalais assassiné au Maroc en une année.

Le quartier Boukhalef, fief des migrants

Pour un Subsaharien qui a requis l'anonymat, les descentes musclées des forces de l'ordre dans les quartiers chauds de Boukhalef, Massuana et Rahrah, transformés en fiefs des migrants en situation irrégulière, attisent les affrontements. En fait, nous confie une source sûre, les interventions des forces de l'ordre faisaient suite aux multiples plaintes déposées par des citoyens marocains qui voyaient leurs domiciles et appartements squattés par des Subsahariens. Ceux-ci n'hésitaient pas à recourir à la violence, munis souvent d'armes blanches, pour contrer les forces de l'ordre.

Appel au calme

Pour les Marocains et les Subsahariens, c'est un appel au calme et à la sérénité pour éviter l'irréparable. Le ministère sénégalais des Affaires étrangères a annoncé suivre de près la situation et a appelé la communauté sénégalaise à la sérénité. Le président de l'Association des Sénégalais au Maroc (ARSEREM), Abdoulaye Diop, a également appelé au calme. «Il s'agit là d'un acte malheureux qui n'est pas dans l'intérêt des deux pays. Nous le mettons sur le compte de l'incompréhension entre Marocains et Subsahariens», a-t-il estimé. Même son de cloche chez les diplomates africains qui, lors d'une rencontre d'une délégation d'ambassadeurs africains au Royaume avec la ministre Mbarka Bouaïda, n'ont pas manqué de louer la gestion par Rabat du regrettable incident.

Le doyen des ambassadeurs africains accrédités à Rabat et ambassadeur de la République centrafricaine, Ismaïla Nimaga, a trouvé les mots qui réconfortent, permettent de dépasser la crise et reconnaissent les efforts loua-

bles du Maroc pour concrétiser au mieux la stratégie royale de la migration. «Les autorités marocaines ont été à la hauteur de nos attentes; elles ont épargné beaucoup de vies humaines», a-t-il reconnu.

Non aux «deux poids, deux mesures»

Une chose est sûre: les avis diffèrent concernant la dynamique du processus de régularisation des migrants subsahariens actuellement au Maroc. Certains estiment que les ressortissants africains sont les bienvenus sur cette terre d'accueil, historiquement hospitalière et qu'il n'est pas permis d'entraver la dynamique de régularisation. Un député marocain nous a confié: «Il n'y a pas de "deux poids, deux mesures". Nous ne pouvons refuser une poignée de frères africains, alors que cinq millions de nos compatriotes vivent un peu partout dans le monde». Mais tout le monde s'accorde à considérer l'incident du quartier Boukhalef à Tanger comme un acte

isolé et sans aucun rapport avec un prétendu comportement raciste. De plus, répètent les observateurs, l'intervention des forces de l'ordre est souvent due au fait que les ressortissants subsahariens installés à Tanger de façon irrégulière squattent les résidences des ressortissants marocains à l'étranger (RME). Les interventions se font suite aux plaintes que ces derniers déposent auprès des autorités compétentes. Un minimum de respect des lois et des règlements s'impose donc de la part des ressortissants africains.

Arrêter d'attiser les tensions!

Il faudrait ainsi arrêter d'attiser les tensions et laisser la justice marocaine suivre son cours. Les coupables seront assurément appréhendés et condamnés comme il se devrait. Les relations afro-marocaines n'en sortiront que plus consolidées, au lieu d'être entachées par des histoires de banditisme. ■

Mohammed Nafaa



COMMUNIQUE CONJOINT ENTRE LE CONSEIL NATIONAL DES DROITS DE L'HOMME ET LE COMITE SENEGALAIS DES DROITS DE L'HOMME

A la suite de la mort tragique de Charles Alphonse NDOUR, ressortissant sénégalais, à Tanger (Maroc), le 29 août 2014 et des affrontements suivis d'arrestations et de reconduites à la frontière de migrants subsahariens vers Dakar, le Conseil national des droits de l'Homme du Royaume du Maroc (CNDH) a envoyé une mission d'information auprès du Comité Sénégalais des droits de l'Homme (CSDH) du 6 au 9 septembre 2014.

La mission, composée de Mme KHROUZ Myriem, de M. KASSOU Abderrahim (membres du CNDH) et de M. ZAINABI Ahmed Taoufik (directeur de département) s'est rendue à Dakar pour rencontrer le Comité Sénégalais des droits de l'Homme (CSDH) et les organisations non gouvernementales (ONG) travaillant dans le domaine de la protection des migrants, en vue de recueillir toute information pertinente et mettre en place des modalités de collaboration.

La délégation a tenu des séances de travail avec le Comité Sénégalais des droits de l'Homme (CSDH), le Forum Social Sénégalais (FSS), le CARITAS/ PARI, la RADDHO et des migrants sénégalais revenus au pays le mardi 2 septembre au soir. Accompagnée par le CSDH, la mission a été reçue par Monsieur le ministre de l'Intérieur, Monsieur le ministre de la justice Garde des Sceaux ainsi que Monsieur le Secrétaire d'Etat en charge des sénégalais de l'extérieur.

Le Conseil national des droits de l'Homme du Royaume du Maroc (CNDH) et le Comité Sénégalais des droits de l'Homme (CSDH) :

- Saluent le partenariat entre les deux institutions nationales des droits de l'Homme et les relations séculaires entre le peuple marocain et sénégalais ;
- Rappellent l'importance de la mise en œuvre effective de la nouvelle politique migratoire du Royaume du Maroc, adoptée en septembre 2013, conformément aux normes internationales des droits de l'Homme ;
- Saluent et encouragent les efforts à mener pour que la lumière soit faite et les responsabilités déterminées dans la mort de Charles Alphonse NDOUR ;
- Conviennent d'unir leurs efforts pour le renforcement du respect des droits humains dans leurs pays respectifs.

Fait à Dakar le 8 septembre 2014

Le Président du CSDH
Alioune TINE

Le Président du CNDH
Driss El Yazami